



Rabat, le 28 novembre 2018

## **Communiqué de la Société Marocaine d'Endocrinologie Diabétologie et Nutrition**

### **A propos de la taxation des boissons sucrées au Maroc**

**Adoptée à l'unanimité par la Première Chambre du Parlement  
dans le Projet de Loi de finance 2019**

**La Société Marocaine d'Endocrinologie Diabétologie et Nutrition**, a appris avec grande satisfaction l'adoption à l'unanimité par la Première Chambre du Parlement, de l'amendement de l'article 5 du Projet de Loi de Finance 2019, concernant la taxe sur les boissons sucrées.

Connaissant les grands avantages des mesures qui limitent la consommation de sucres raffinés dans la population en général et chez les enfants en particulier, **la Société Marocaine d'Endocrinologie Diabétologie et Nutrition apporte son appui total à une telle décision historique pour notre pays** qui rejoint les nombreux pays d'Europe et d'Amérique qui ont instauré cette taxe sur les boissons sucrées, avec des effets favorables rapides sur la santé.

Par ailleurs, **la Société Marocaine d'Endocrinologie Diabétologie et Nutrition, qui réunit l'ensemble des Endocrinologues Diabétologues du Maroc** et qui travaille étroitement avec toutes les sociétés savantes et de la société civile concernées, dont la **Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète** (membre de la Fédération Internationale du Diabète), estime **qu'une telle taxe sur les boissons sucrées est non seulement une grande victoire mais constitue un virage dans la prise en charge du diabète et de l'obésité, des maladies nutritionnelles et cardiovasculaires dans notre pays.**

Aussi, la **Société Marocaine d'Endocrinologie Diabétologie et Nutrition** appelle tous les groupes parlementaires de la Chambre des Conseillers à confirmer le vote des parlementaires de la Première Chambre du Parlement qui ont adopté à l'unanimité cette taxe sur les boissons sucrées.

**Dr Hamdoun Lhassani**

Président de la Smedian

Smedian, 3, Rue Al Achâari, Appt 7, Agdal 10 000 - Rabat - Morocco  
Tél / Fax : + 212 37 68 31 71 / Mail : [smedian@menara.ma](mailto:smedian@menara.ma) ; [smedianbureau@gmail.com](mailto:smedianbureau@gmail.com) [www.smedian.ma](http://www.smedian.ma)

